

# Participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)



## Le Mans Métropole

**Stéphanie JACQUET**  
Service Habitat Logement  
Hôtel de Ville – Place Saint Pierre  
CS40010  
72 039 LE MANS Cedex 9  
Tel : 02 43 47 43 13  
[stephanie.jacquet@lemans.fr](mailto:stephanie.jacquet@lemans.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Mans Métropole participe au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département depuis le 1er janvier 2005. Le FSL est un volet du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Il permet à des ménages en difficulté d'accéder à un logement ou de s'y maintenir grâce à des aides financières directes (prêts ou subventions). Ces aides interviennent pour les garanties de paiement du loyer résiduel et des charges, l'installation dans le logement et les impayés de loyer. Par ailleurs, il existe des mesures d'accompagnement social et de prévention des expulsions.

### TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Sarthe.

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Cf. règlement intérieur du FSL de la Sarthe.

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions de ressources.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Participation de Le Mans Métropole au FSL pour un montant de 110 000 € depuis 2006.

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, Département, collectivités locales, CAF et MSA.

## **ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS**

Budget primitif 2022 : 110 000 €.

---

## **BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

En 2021 : Le Mans Métropole a participé au FSL pour un montant de 110 000 €.

